



**GOVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

CABINET DU MINISTRE ALAIN MARON

TRANSITION CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENT, ENERGIE
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
ACTION SOCIALE ET SANTE

Contact : SACCOMANO Anna
e-mail: asaccomano@gov.brussels

Nos réf. : ALM/ENVIRO/JSB/out2021-
ConsultationDoel1&2
Vos réf. : n/a

E2-N-2021-000696

**SPF Economie, P.M.E., Classes
moyennes et Energie**
Consultation publique Doel 1 et 2
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles

Par email:
nuclear@economie.fgov.be

Bruxelles, le 15 juin 2021

**Concerne : Avis du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adopté
le 10 juin 2021 à l'occasion de la consultation organisée dans le cadre du
report de la désactivation des réacteurs nucléaires Doel 1 et Doel 2**

Madame, Monsieur,

À l'occasion de la consultation organisée dans le cadre du report de la désactivation des réacteurs nucléaires Doel 1 et Doel 2, veuillez trouver ci-après l'avis du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

« Etant donné le risque qu'une fermeture non planifiée des deux réacteurs fait peser sur la sécurité d'approvisionnement électrique et l'absence d'alternative disponible à court terme, la Région de Bruxelles-Capital prend acte des deux rapports d'incidences qui montrent que la poursuite de l'exploitation de ces réacteurs nucléaires jusqu'en 2025 est nécessaire pour assurer une stabilité suffisante de l'approvisionnement en électricité et, partant, pour disposer de suffisamment de temps pour prendre les mesures nécessaires au développement d'alternatives suffisantes pour assurer une production d'électricité respectueuse de l'environnement d'ici la fermeture effective de ces réacteurs en 2025. Ceci est non négligeable puisqu'il faut éviter que la production d'électricité ne soit remplacée par une production à base de combustibles fossiles. Dans ce contexte, le rapport sur le report de la désactivation des réacteurs nucléaires montre également que le maintien en fonctionnement des deux réacteurs évite l'émission de grandes quantités de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote pendant cette période.

D'autre part, les deux rapports démontrent que la poursuite de l'exploitation de ces deux réacteurs a un impact important sur le système hydrographique. Bien qu'il ne s'étende pas à la Région de Bruxelles-Capitale, l'impact de ces installations sur le milieu aquatique et donc sur la biodiversité n'est pas négligeable.

En outre, le risque radioactif demeure vu la poursuite de l'exploitation de ces installations. La Région de Bruxelles-Capitale insiste dès lors sur la primauté de la sûreté nucléaire par rapport à toutes autres considérations.



En somme, et compte tenu de la prise en compte des effets positifs et négatifs sur les différents domaines environnementaux, nous pouvons donc conclure que ces rapports démontrent à suffisance que la poursuite de l'exploitation des réacteurs Doel 1 et 2 jusqu'en 2025 est requise. Toutefois, étant donné que l'impact sur le système hydrographique et la biodiversité à proximité de la centrale nucléaire est important et que le risque nucléaire demeure, il est conseillé de ne pas maintenir ces installations en service plus longtemps que nécessaire et de prendre toutes les mesures afin de gérer le risque radioactif et le maintenir à un niveau très faible. Au vu des nombreuses réalisations et évolutions dans le domaine de la production d'électricité verte dans les années passées et à venir, la désactivation définitive de ces réacteurs en 2025 nous semble incontournable. »

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Alain Maron